

lombie-Britannique interdire la houille albertaine, la Nouvelle-Ecosse, les pommes de terre de l'Île du Prince-Edouard et, partant, se désintégrer le cœur économique de la Confédération. Telle est la puissance de l'industrie du beurre au Canada.

Laissant maintenant de côté les principes, —ou l'absence de principes,—dont s'inspire cette interdiction, voyons quels sont les intérêts en jeu. Qui s'oppose à la margarine? Un seul groupe, l'industrie laitière canadienne,—et pour une seule raison: la crainte de perdre des bénéfices. On le voit, cette raison est purement égoïste. On prend bien soin, cependant, de l'ennoblir. On se garde de l'exposer toute crue. La vente de la margarine aurait des répercussions défavorables sur le prix et la vente du beurre, qui est la pierre angulaire de l'industrie laitière, sur laquelle repose l'agriculture et enfin toute l'industrie canadienne. Ainsi, la vente de la margarine en nuisant à l'industrie laitière, nuirait à l'agriculture et conduirait éventuellement à une crise économique d'envergure nationale.

M. CASE: Ce qui est juste.

M. SINCLAIR (Vancouver-Nord): Mon honorable collègue d'en face s'y connaît en ballades, en poèmes. C'est le même genre de logique qui fait remonter la perte d'une grande bataille à la perte d'un clou à cheval. Les protagonistes de la loi sur le coton au XVIII^e siècle ont eu recours, va sans dire, au même raisonnement, sauf qu'alors c'était la laine et la toile qui constituaient la pierre angulaire de l'industrie anglaise. Les tenants de la loi sur les céréales l'ont aussi invoqué au XIX^e siècle, mais cette fois les céréales formaient la pierre angulaire de l'industrie. Dans les deux cas, ils ont prédit la ruine nationale à moins que ces interdictions ne fussent maintenues.

L'histoire démontre la fausseté de leurs assertions. L'histoire démontre aussi aujourd'hui que les industriels du beurre se trompent en affirmant que cela ruinera le Canada. L'histoire de tous les pays du monde établit que l'avènement de la margarine, loin d'avilir l'industrie laitière ou l'agriculture dans son ensemble, a aidé à l'industrie laitière. C'est ce qui a été constaté dans les pays qui peuvent exporter du beurre, la Nouvelle-Zélande par exemple, ou la Hollande ou le Danemark, ou ceux qui comme le Canada en manquent, par exemple Terre-Neuve, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Norvège et l'Afrique du Sud, car tous ont une industrie laitière prospère, malgré l'usage de la margarine.

Un point qui m'intéresse beaucoup à ce propos, c'est que depuis des années l'industrie

laitière verse des larmes de crocodile au sujet de l'argent qu'elle perdait sur le beurre. A l'entendre, elle en perdait toujours. Eh bien, si le beurre rapportait si peu, on aurait cru que l'industrie laitière aurait été enchantée de ce que l'importation et la fabrication de margarine vienne supprimer pour le producteur de beurre cet élément de perte et que, laissant le commerce de la margarine subir cette perte, elle se lancerait dans la production plus rémunératrice du lait, de la crème glacée et du fromage.

Quels sont les faits? A vrai dire, la vente de l'oléomargarine au Canada n'influerait que très peu sur la vente du beurre au prix qu'on en demande. Aux Etats-Unis, par exemple, le beurre se vend environ \$1 la livre; la margarine, de 35c. à 45c. la livre. A l'heure actuelle, la margarine se vend surtout aux gens qui ne peuvent se permettre de payer le prix exorbitant exigé pour le beurre ou ne peuvent s'en procurer autant qu'ils en voudraient.

En outre, comme le lait écrémé, sous-produit du beurre, entre dans l'oléomargarine, la fabrication en est complémentaire à celle du beurre. Puis, la fabrication de l'oléomargarine est profitable à l'industrie laitière parce que l'augmentation de la production de graisse végétale donne des tourteaux comme sous-produit. D'ailleurs, la statistique le démontre puisque, de 1917 à 1923, époque où la margarine était admise au Canada, la production et la consommation du beurre au pays augmentait chaque année.

Passons maintenant au deuxième argument positif, celui de la protection, question que je traiterai à la conclusion de mon discours.

On présente souvent aussi l'argument voulant que, de toute façon, nous ne puissions fabriquer d'oléomargarine en raison de la régie internationale des huiles comestibles. En effet, la régie de la production des huiles comestibles est exercée par un comité international qui prendra probablement fin cette année. Placée dans des circonstances identiques, l'Union Sud-Africaine a néanmoins entrepris la fabrication de l'oléomargarine l'an dernier. Il serait possible d'accroître sensiblement notre production nationale d'huiles végétales. L'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Mutch) a l'intention d'aborder cet aspect de la question dans son discours. J'espère, d'autre part, que l'honorable député de Lisgar (M. Winkler) voudra bien relater à la Chambre les résultats très avantageux qu'il a obtenus, l'an dernier, en cultivant les plantes oléagineuses dans l'une des provinces des Prairies.

Les graisses animales, le suif et la panne, et sur les côtes les huiles de poisson, de phoque